

TMJ.-
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN
- - - - -
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
- - - - -

DECRET N° 83-397 du 7 novembre 1983

chargeant le Camarade François DOSSOU,
Ministre de la Justice Populaire, de
l'intérim du Camarade Michel ALLADAYE,
Ministre de l'Intérieur et de la
Sécurité Publique pour compter du 5
novembre 1983.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et
la Loi N° 83-001 du 3 février 1983 qui l'a complétée ;
- VU le décret N° 82-441 du 30 décembre 1982 portant composition
du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

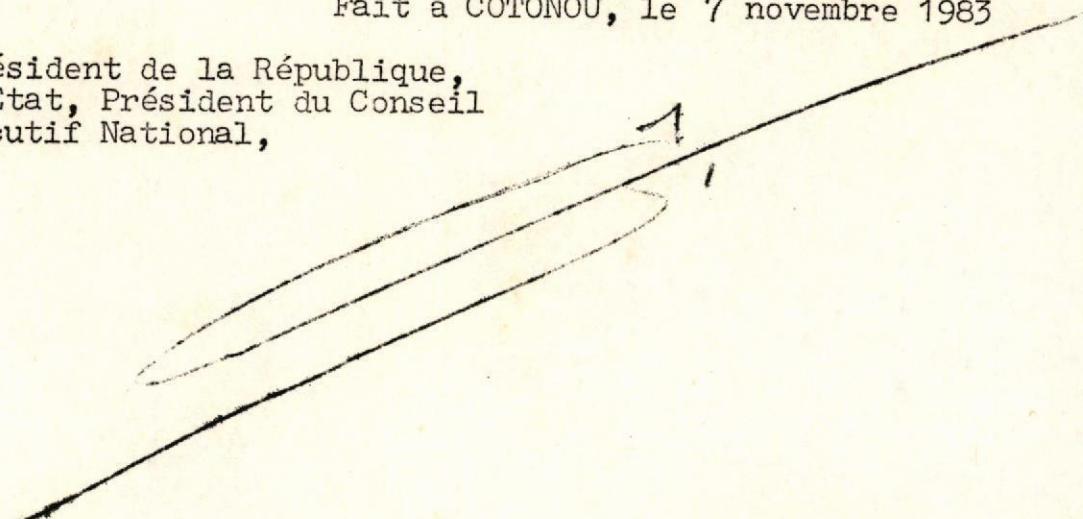
D E C R E T E :

Article 1er. - Pour compter du 5 novembre 1983, le Camarade François
DOSSOU, Ministre de la Justice Populaire est chargé de l'intérim du
Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité Publique pendant l'absence
du Camarade Michel ALLADAYE.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 7 novembre 1983

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,



Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 CC/PRPB 4 CP/ANR 4 CPC 6 SPD 2 SGG 4 MJP-MISP 6
PPC 2 autres Ministères 20 DPE-DLC-INSAE 6 IGE 4 BN-DAN 4 DCCT-
ONEPI-Gde Chanc. 3 UNB-FASJEP 4 BCP 1 Préfets 6 JORPB 1.-